

Suppression du compte et export des données

Version: 1.0

Date d'entrée en vigueur: 25 septembre 2026

Dernière mise à jour: 25 septembre 2026

Langue faisant foi: Français / French / Frans

Version faisant foi. En cas de divergence entre les versions linguistiques, la version française prévaut, sous réserve des règles impératives applicables.

SPEC CONSTRUCTION TECHNOLOGIE SRL

Chaussée de Roodebeek 206, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique

Entreprise / Ondernemingsnummer / Enterprise No.: 0844.731.626

TVA / BTW / VAT: BE 0844.731.626

E-mail: sct@sctwebcare360.com

Web: sctwebcare360.com

Sommaire / Inhoud / Contents

1. 1. Export des données
2. 2. Demande de suppression
3. 3. Données effacées ou anonymisées
4. 4. Données qui peuvent être conservées
5. 5. Délais
6. 6. Vérification de l'identité

1. Export des données

Une personne autorisée peut demander un export des données de son compte via la fonction prévue ou le contact officiel. L'export porte sur les données fournies et les informations exportables liées au compte, sous réserve des droits et libertés de tiers, des secrets de sécurité et des limitations légales.

2. Demande de suppression

La suppression du compte est distincte de l'annulation de l'abonnement. Une demande peut entraîner un statut `deletion_requested`, la fin de la visibilité publique et la désactivation des accès selon le workflow de sécurité.

3. Données effacées ou anonymisées

- Profil et annonces qui ne doivent plus rester publics.
- Données marketing fondées uniquement sur le consentement, sauf autre base légale.
- Données personnelles non nécessaires à une obligation légale, un litige, la prévention des abus ou la sécurité.
- Médias supprimés selon le workflow de stockage et les délais de sauvegarde.

4. Données qui peuvent être conservées

- Factures et données comptables pendant la période légale.
- Historique de paiement nécessaire à la comptabilité et aux litiges.
- Journaux de sécurité et audit selon la durée annoncée.
- Signalements, recours et réclamations pendant leur durée de conservation.
- Données nécessaires à la défense de droits, à la prévention de fraude ou à une obligation d'autorité.

5. Délais

Les demandes relevant du RGPD sont traitées dans les délais légaux applicables, normalement dans le mois lorsque le RGPD l'exige, avec possibilité de prolongation dans les conditions prévues par le règlement. Les fonctions publiques du compte peuvent être désactivées plus rapidement lorsqu'aucun motif légal ne s'y oppose.

6. Vérification de l'identité

La Plateforme peut vérifier l'identité et l'autorité du demandeur afin d'éviter qu'un tiers n'exporte ou ne supprime les données d'une entreprise sans droit.